Image not found or type unknown

Saisie vente : la designation detaillée

Par **Sandra75004**, le **24/10/2012** à **17:15**

Bonjour,

Un huissier est venu chez moi pour effectuer une saisie vente de mon mobilier, or il n'a pas accepté que je lui donne 50€ comme provision. Il est resté trois minutes chez moi en faisant une liste super rapide et est reparti aussitot.
Entres autres, il a noté sur la liste : un portable acer (alors que je suis au chomage et que j'en ai besoin pour chercher du travail), un canapé clic clac, un pouf, un tapis, un meuble deux portes....

Alors que la désignation doit être detaillée, claire et précise.

Puis je faire annuler cette saisie ? à qui je dois m'adresser ?
Merci d'avance

Par **youris**, le **24/10/2012** à **18:22**

bjr,
pour l'instant je comprends qu'il s'est contenté de faire un inventaire cela ne signifie pas qu'il va vendre tout les biens inventoriés.
avez-vous signé l'inventaire ?
cdt

Par **Sandra75004**, le **24/10/2012** à **18:28**

Bonjour youris,

je n'ai pas signé l'inventaire car il est reparti trois minutes après.

donc je peux faire quoi ?
merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés